

COMPTE-RENDU COMITÉ DIRECTEUR
Lundi 22 janvier 2024 - 19h
Maison de quartier de Mont-Saint-Quentin Péronne

Excusé : Corentin BASSEUX.

Présents : Océane DELORY - Sonia DE MONTE – Marie-Claire DEWAMIN – Patrick DIVE – Augustin DU PLESSIX – Jonathan FOURNIER – Caroline FRIGERI – Vincent GENEAU – Thierry HUMEL – Nathalie JOLLY – Tanguy JOLLY – Alexis PAYEN – Alain PETILLEON – Louis PINCHON – Sophie RUIZ – Jean Luc VALENTIN – Sébastien WAJCHERT.

Absent : Aucun.

Invitée : Lore HUMEL.

Joël HALLEZ, conformément aux articles 4 et 9 de nos statuts, est déclaré démissionnaire du Comité directeur (pas de renouvellement de son adhésion). Une place est donc vacante au niveau du collège tir à l'arc et sarbacane. Cette place peut être cooptée. Jean-Luc Valentin propose la candidature d'Océane DELORY ;

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

1 – Vie statutaire

A - Approbation du procès-verbal du Comité directeur en date du 26 juin 2023

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

B - Modification du règlement intérieur : ajout concernant l'emprunt du minibus

Dernièrement, lors d'un emprunt du minibus du club, le conducteur concerné a commis un excès de vitesse. La législation oblige le responsable de la personne morale (en l'occurrence le Président des Ecureuils de Péronne) à désigner le fautif sur une plateforme en ligne. La personne morale ne peut se substituer au conducteur individuel. Il convient de le signaler aux potentiels conducteurs

Proposition de compléter le chapitre 4 du règlement intérieur concernant les déplacements par l'article suivant : *l'association peut mettre un minibus à disposition des différentes sections dans le cadre des activités de ces dernières. L'emprunt se fera avec le plein de carburant du véhicule et sur transmission du permis de conduire du ou des conducteurs désignés pour le déplacement. Le kilométrage sera enregistré au départ et au retour du véhicule. L'association ne peut être tenue responsable des infractions au Code de la Route commises par le ou les conducteurs désignés. En particulier, en cas d'excès de vitesse, il incombe au Président de l'association, de désigner le conducteur fautif à l'administration, la personne morale ne pouvant se substituer au conducteur fautif.*

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

C - Modalités de remboursement de l'avance UFOLEP pour l'achat de volants de badminton

La section UFOLEP, lors de la saison 2022-2023, a effectué une avance de 14 000 € pour l'achat de boîtes de volants pour la section FFBAD. Cette avance avait pour objectifs de faire bénéficier la section FFBAD de tarifs avantageux par l'achat de volants en grande quantité mais aussi d'aider la section FFBAD à se constituer une réserve financière (ouverture d'un livret A au Crédit Mutuel).

La section FFBAD, lors de son assemblée générale du 19 octobre 2023 a confirmé son intention de rembourser le montant initial de 14000 € à la section UFOLEP.

Au regard du montant des livrets d'épargne UFOLEP et FFBAD et du plafond actuel atteint au niveau du livret UFOLEP, il est proposé de maintenir le montant de 14000 € sur le livret FFBAD. En effet, ces 14000 € produisent actuellement des intérêts sur le livret FFBAD à hauteur de 3% par an. Alors que si cette somme revenait sur le livret UFOLEP, elle produirait des intérêts à hauteur de 0,1 %, soit respectivement des montants, pour une année pleine, de 420 € et de 14 € (soumis à taxes fiscales qui plus est). Les intérêts produits resteraient propriété de la section FFBAD. En contrepartie, les montants déposés par l'UFOLEP sur le livret d'épargne FFBAD seraient disponibles à tout moment pour l'UFOLEP.

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

D - Livret d'Épargne pour les Autres

Par ailleurs, le Crédit Mutuel fait actuellement la promotion du Livret d'Épargne pour les Autres. Ce livret, qui présente un taux d'intérêt brut de 3.5 % (pour les 20 000 premiers euros déposés sur le livret, au-delà taux d'intérêt de 0,7 % brut), peut être détenu par une association.

La moitié minimum des intérêts produits est affectée à une association du réseau FINANSOL (associations intervenant dans les domaines de la santé ou solidarité)

Montant minimum 10 €, pas de plafond, durée de vie illimitée, mêmes modalités de calcul des intérêts qu'un livret d'épargne classique (par quinzaine)

Pour 10 000 € épargnés, 350 € d'intérêt et 128,96 € reversés à l'association de son choix (sur une base de 50% de reversion).

Il est proposé l'ouverture d'un livret LEA (compte UFOLEP)

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

E - Les chantiers 2024 : projet associatif, valorisation comptable du bénévolat, inventaire du matériel

1 - Le projet associatif

C'est un outil de pilotage de l'association, il oriente les actions conformément à une vision et des valeurs communes. Pour le mettre en place, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de l'existant, de définir des objectifs, de les traduire en actions et d'évaluer les résultats obtenus.

Les moyens : Réunion de travail basée sur la complétude d'un kit d'écriture.

Détermination d'une date : (besoin d'un créneau de 2h30 de réunion) le 18 mars 2024

2 - Vœu du comité de section FFBAD concernant le transfert des licenciés badminton UFOLEP vers la FFBAD. Evocation, pas de vote à l'ordre du jour.

Patrick DIVE propose de passer les badistes UFOLEP mono activité en FFBAD. Le but est d'augmenter le nombre de licenciés, ce qui permettra d'obtenir plus de voix au CODEP80 Badminton et d'augmenter le budget de la section FFBAD.

Thierry HUMEL indique son désaccord au regard des valeurs du club.

Jean-Luc VALENTIN précise qu'il y a plusieurs aspects à prendre en compte : le multi sports est l'essence même de l'UFOLEP et du développement des Ecureuils ; l'aspect financier n'est pas à négliger tant au point de vue du coût de la licence (pour un adulte différentiel de 23 € entre une licence UFOLEP et une licence FFBAD, différentiel de 30 € pour un jeune entre les deux licences). Si on prend l'exemple d'une pratique familiale les écarts peuvent s'avérer très conséquents. Au niveau des sections, l'augmentation du budget de la section FFBAD entraînerait automatiquement une baisse du budget UFOLEP (mécanisme de la proratisation des subventions) et donc, pour lui, une remise à plat de certaines prises en charge financières actuelles par l'UFOLEP. Il est par ailleurs dubitatif sur la notion de mono activité badminton au moment des inscriptions, la

pratique multi activité s'avérant moins onéreuse que la pratique du seul badminton pour un UFOLEPIEN. Il y a une obligation d'information au moment des inscriptions. Il est vraisemblable que les adhérents choisissent de cocher plusieurs activités. Ceci dit la situation actuelle ne le satisfait pas non plus : en effet, sur les créneaux de pratique UFOLEP, il n'y a pas de référent pour accueillir les nouveaux venus. Ce qui n'est pas le cas sur tous les autres créneaux du club, toutes activités confondues. Cela pose un problème de responsabilité. La vraie problématique est pour lui au niveau des créneaux horaires. Un fléchage plus précis de ces derniers lui paraît plus opportun. La répartition des créneaux serait également à revoir, car il y a actuellement plus de créneaux UFOLEP que de créneaux FFBAD.

Sophie RUIZ précise que plusieurs joueurs UFOLEP ne souhaitent pas faire de compétition mais recherchent plutôt à jouer avec des niveaux comparables.

Les demandes de créneaux auprès de la Com de Com seront faites en fin d'année. Nous demanderons à rencontrer Yverick DEBALLE pour accompagner ces demandes directement.

3 - La valorisation comptable du bénévolat

C'est un chantier encore jamais mené dans l'association.

Il s'agit de la possibilité de déclarer les heures de bénévolat réalisées avec le compte association (encadrement, buvette...). Certains dossiers de subventions nécessitent cette information.

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

4 - L'inventaire du matériel du club

L'inventaire n'a pas été mené réellement et collégialement depuis plusieurs saisons. Il s'agit de mettre à jour ce dernier dans les différentes disciplines, ainsi que le matériel divers du club.

Un tableau global d'amortissement a été créé. Il permettra d'évaluer le patrimoine du club, sa vétusté et de voir quel volume financier peut être consacré au renouvellement du matériel et, par suite, aux investissements ou actions nouvelles.

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

2 – Communication au sein du club

Actuellement, existent :

- La page Facebook (Patrick DIVE, Janelle BRIACHE, Tanguy JOLLY, Sonia DE MONTE) depuis le 1^{er} septembre, 118 publications effectuées et une augmentation de 10 % du nombre d'abonnés depuis le 1^{er} juillet avec 879 abonnés
- Le site Internet (Jean-Luc) plus lourd à manipuler. L'objectif est d'avoir un site opérationnel avec du contenu pour la prochaine saison (actuellement 44 pages) (juillet 2024). Depuis l'ouverture du site, 94 642 visites et 239 292 pages parcourues
- Les groupes Messenger (3 en escalade Ecole1 Ecole2 Bloc – 3 en badminton FFBAD – UFOLEP et comité de section)

La proposition est faite de créer :

- une page Instagram, qui serait gérée par Janelle BRIACHE.
- Une newsletter mensuelle de 8 pages, intitulée « L'info de BASE » : Jean-Luc VALENTIN a travaillé sur une matrice. Cette newsletter peut être publiée sur les réseaux, et envoyée aux adhérents par mail. Il sera nécessaire de faire parvenir à Jean-Luc toutes les informations relatives aux activités.

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

3 – Actions de cohésion

A - Clip vidéo

Lore HUMEL indique que le scénario et le découpage technique sont prêts, mais le projet associatif doit être finalisé avant d'aller plus loin.

La réalisation est prévue pour avril-mai, avec une publication en septembre.

Nathalie JOLLY propose de réaliser une flashmob.

B - Carnaval de Péronne

Lors d'une précédente réunion du Comité directeur, un vœu avait été exprimé de participer à l'édition 2024 du carnaval (le 5 mai après-midi). Brigitte HAGARD, coordinatrice a été contactée. Il est toujours possible de participer.

Il est décidé d'interroger les adhérents à ce sujet, ce qui sera mené dans le cadre de la newsletter.

C - Veste commune

Deux sociétés ont été contactées à ce jour :

- RD-Sports. Le modèle est REW.SWO24 collection RELAX sur le catalogue Eldora (tarif annoncé sans flocage 47€ l'unité).

- CIT-DESSAINT (qui par le passé nous avait fait des vestes polaires pour le club, des polos ou tee-shirts pour le badminton, l'escalade ou le tir à l'arc). Un devis a été réalisé sur 3 produits avec une base de 150 pièces.

La proposition est faite de faire prendre en charge 50% du prix par les sections, 30% par des sponsors et 20% par les adhérents (afin de les impliquer).

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

D - Pickle-Ball

Evoqué par Patrick qui avait pris contact auprès d'un responsable associatif Rodney Mercier.

Cette activité est reconnue au niveau des activités UFOLEP déclarées.

La proposition est faite de faire l'acquisition de 12 raquettes, ce qui permet de faire des animations avec 3 terrains. Coût 250 €

Délibération : Voix pour UNANIMITE Voix contre Abstention

E - Temps fort fin d'année (Barbecue, sortie, autres ?)

Un barbecue est proposé pour la fin d'année : Jonathan propose de réserver le site Stelia à Etinehem.

F - Course de caisse à savon le 7 juillet

4 – Questions diverses

Convention formation BPJEPS accueil de Mathéo MOREL

Il est possible d'accueillir un stagiaire formation BPJEPS en alternance pour les 3 activités (une semaine en formation, une semaine en structure). Son rôle serait d'aider à l'encadrement mais aussi à participer aux projets d'actions à mettre en place.

Cotisation pour les inscriptions à mi-année : la cotisation est portée à 24 € pour toute inscription à mi-année (soit 50% de remise). L'adhésion (12 €) et le montant des licences fédérales restent inchangés.

Limitation du nombre d'archers : la question est posée en raison de problèmes de sécurité. Cette limitation est possible.

La séance est clôturée à 21h.

Président

Jean-Luc VALENTIN


LES ECUREUILS DE PERONNE
Rue des Tailis
80200 PERONNE
06 22 81 51 54
ecureuils.de.peronne@wanadoo.fr
www.ecureuilsdeperonne.com
Agrément JS : D 80 5 540

Secrétaire

Caroline FRIGERI

